



## COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 20.2.2019  
C(2018) 7899 final*

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis concernant la gouvernance actuelle de la zone euro et les différentes initiatives présentées pouvant servir de base à un approfondissement de l'Union économique et monétaire dans les années à venir. Cet objectif stratégique constitue l'une des principales priorités de la Commission.*

*La Commission se félicite du soutien apporté par l'Assemblée nationale à la plupart des objectifs et à la substance des propositions qu'elle a présentées. Elle se réjouit notamment de la reconnaissance par l'Assemblée nationale des avantages de l'intégration économique européenne et du rôle essentiel joué par l'euro à cet égard. Elle est également d'avis qu'il convient de renforcer encore la gouvernance actuelle de l'Union économique et monétaire afin qu'elle profite mieux à ses citoyens et que son mode de fonctionnement soit plus responsable et transparent.*

*La Commission a soigneusement examiné les observations formulées par l'Assemblée nationale sur les aspects spécifiques des mesures d'approfondissement de l'Union économique et monétaire qu'elle a présentées. À cet égard, elle considère que le sommet de la zone euro qui s'est tenu en décembre 2018 a été une occasion précieuse de débattre des divers éléments sur la table et a constitué une nouvelle étape sur la voie d'une Union économique et monétaire plus solide.*

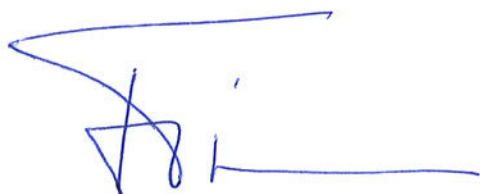
*La Commission se félicite notamment que, lors du sommet de la zone euro, les dirigeants européens se soient engagés à renforcer le MES en tant que mécanisme de soutien aux États membres en difficulté et aient appelé à créer un groupe de travail de haut niveau en vue du lancement de débats politiques sur un système européen d'assurance des dépôts.*

*En réponse aux observations plus spécifiques figurant dans l'avis, la Commission vous invite à consulter l'annexe.*

*M. Richard FERRAND  
Président de l'Assemblée nationale  
Palais Bourbon  
126, rue de l'Université  
F – 75007 PARIS*

*La Commission espère que ces éclaircissements répondront aux points soulevés par l'Assemblée nationale et est prête à apporter toute aide supplémentaire que l'Assemblée nationale jugera utile dans le cadre de futures délibérations sur l'avenir de l'euro.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.*



*Frans Timmermans  
Premier vice-président*



*Pierre Moscovici  
Membre de la Commission*

## Annexe

*La Commission a examiné avec soin les suggestions de l'Assemblée nationale dans son avis et a l'honneur d'apporter les éclaircissements ci-après, en prenant également en considération les orientations politiques convenues par les dirigeants européens au sommet de la zone euro en décembre 2018.*

*Les engagements pris lors du sommet sont conformes à la priorité à court terme de la Commission d'achever l'union bancaire afin de renforcer les marchés financiers et d'accroître la résilience de l'économie de la zone euro. À cet égard, l'accord consistant à faire du Mécanisme européen de stabilité le filet de sécurité commun pour le Fonds de résolution unique devra être complété par des détails techniques supplémentaires concernant notamment l'activation opérationnelle du filet de sécurité ainsi que les caractéristiques et les instruments de la réforme du Mécanisme européen de stabilité, y compris la révision des mesures de précaution existantes. Tous ces travaux devront être menés à bien dans un délai précis.*

*La Commission réaffirme sa position selon laquelle l'intégration du Mécanisme européen de stabilité dans le cadre juridique de l'Union est indispensable pour permettre qu'il soit pleinement rendu compte des activités du mécanisme et que celles-ci soient soumises à un contrôle démocratique, tant au niveau national qu'au niveau de la zone euro, pour promouvoir les intérêts de l'ensemble de l'Union et pour garantir des actions rapides et en temps opportun au titre du mécanisme dans un cadre bien défini. La Commission note qu'à ce stade, le consensus auquel sont parvenus les États membres est de renforcer le rôle du mécanisme sur une base intergouvernementale. Elle prend également acte des réserves émises sur l'utilisation de la dénomination «Fonds monétaire européen» dans sa proposition et est prête à tenir compte des points de vue exprimés par les colégislateurs.*

*La Commission continuera d'apporter tout le soutien nécessaire aux États membres pour trouver une solution viable permettant un fonctionnement efficace du filet de sécurité commun. Elle rappelle que cela exige de mettre en place un processus décisionnel tenant compte de la nécessité d'agir rapidement, condition indispensable dans le cadre de la résolution des défaillances bancaires, et d'assurer la sécurité en termes de disponibilité des fonds.*

*La Commission partage également l'avis de l'Assemblée nationale sur les avantages essentiels d'une intégration plus poussée des marchés financiers européens dans le but, entre autres, de garantir des possibilités d'accès plus uniformes au financement pour les entreprises et les ménages dans l'ensemble de l'Union. À cet égard, la Commission a appelé les colégislateurs à agir maintenant, avant les élections du Parlement européen de 2019, pour mettre en place tous les éléments constitutifs nécessaires pour parachever l'union des marchés des capitaux, et est déterminée à mettre en œuvre les actions non législatives annoncées dans ce domaine. En outre, elle voit d'un bon œil le rôle qu'un «actif européen sans risque» pourrait jouer dans le renforcement de l'intégration et de la stabilité financière. À cet égard, elle poursuivra sa réflexion sur différentes possibilités en matière d'émission d'actifs sans risque afin d'encourager un débat sur son éventuelle*

*introduction et élaboration, comme indiqué dans notre feuille de route de décembre 2017 sur l'achèvement de l'Union économique et monétaire.*

*En ce qui concerne le budget de la zone euro, l'Eurogroupe a entamé des travaux sur l'élaboration, les modalités de mise en œuvre et le calendrier de l'instrument budgétaire de convergence et de compétitivité, conformément au mandat qui lui a été attribué par les chefs d'État ou de gouvernement lors du sommet de la zone euro de décembre 2018. Les discussions techniques se poursuivront également en vue de parvenir à une position commune sur la nécessité et les caractéristiques possibles d'une fonction de stabilisation. La Commission a déjà présenté une série de propositions soigneusement équilibrées qui peuvent donc servir de point de départ des discussions. Celles-ci reconnaissent la nécessité d'un instrument central de solidarité, respectant la limite des ressources disponibles et incitant à mener des politiques macroéconomiques saines. Le niveau limité des ressources financières initiales ne devrait toutefois pas être interprété comme une réduction du degré d'ambition. C'est pourquoi la proposition de la Commission indique également que le budget de la zone euro pourrait, à terme, être complété par d'autres ressources financières en dehors du budget de l'Union, provenant par exemple du Mécanisme européen de stabilité ou du futur Fonds monétaire européen, et d'un éventuel mécanisme volontaire que les États membres mettraient en place.*

*La Commission est d'avis que les discussions entre les États membres devraient se poursuivre sur la base de ses propositions et que des modifications pourraient être apportées au cours des négociations législatives. Dans ce contexte, les discussions sur les instruments de la zone euro visant à renforcer l'Union économique et monétaire européenne continueront d'être menées dans le contexte des négociations sur le prochain budget à long terme de l'Union.*

*La Commission insiste sur le fait que le budget de l'Union européenne joue d'ores et déjà un rôle stratégique dans la promotion de la convergence au sein de l'Union ainsi que de la croissance et des investissements à long terme. La proposition de la Commission relative au prochain cadre financier pluriannuel vise à renforcer le rôle et les moyens du budget de l'Union afin qu'il contribue à la réalisation de ces objectifs. À cet égard et comme vous le faites remarquer, le rôle d'un futur ministre européen de l'économie et des finances devrait consister, en particulier, à veiller à une utilisation cohérente et efficace des instruments budgétaires de la zone euro, y compris des nouvelles ressources à l'appui des réformes et de la convergence. Le ministre pourrait à cet effet exploiter les synergies dans la mise en œuvre de tous les instruments concernés de l'Union européenne, en étroite concertation avec les commissaires compétents et les pouvoirs publics, à tous les niveaux.*

*La Commission a pris bonne note des préoccupations exprimées par l'Assemblée nationale en ce qui concerne les règles actuelles en matière de discipline budgétaire et une éventuelle révision de celles-ci. Le pacte de stabilité et de croissance vise à assurer des finances publiques saines dans l'ensemble de l'Union et, le cas échéant, à corriger les déficits publics et les niveaux d'endettement excessifs. La Commission applique les règles du pacte avec le degré d'interprétation et de discrétion institutionnelle nécessaire, dans les limites fixées par le traité. Comme indiqué dans la communication sur la feuille*

*de route en vue de l'achèvement de l'Union économique et monétaire européenne {COM(2017) 821 final}, une intégration renforcée en matière économique, budgétaire et financière ainsi que la discipline de marché pourraient ouvrir la voie à un réexamen des règles budgétaires de l'Union à long terme, en vue d'une simplification substantielle à l'horizon 2025.*

-----